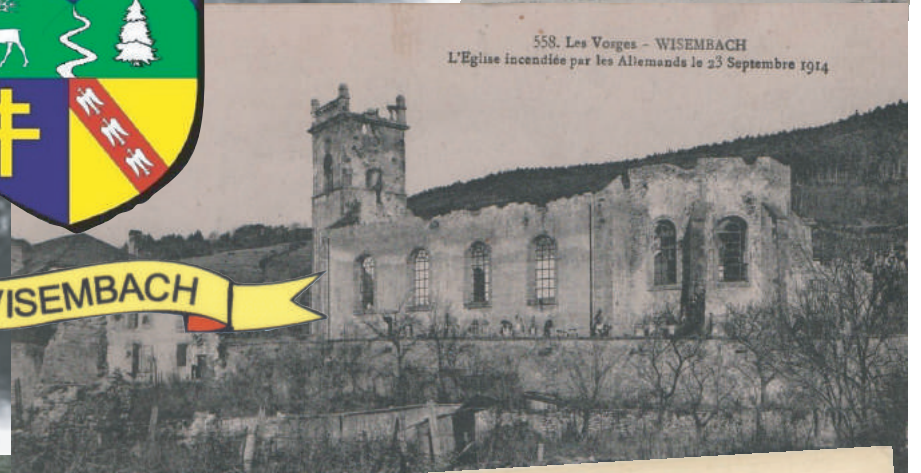
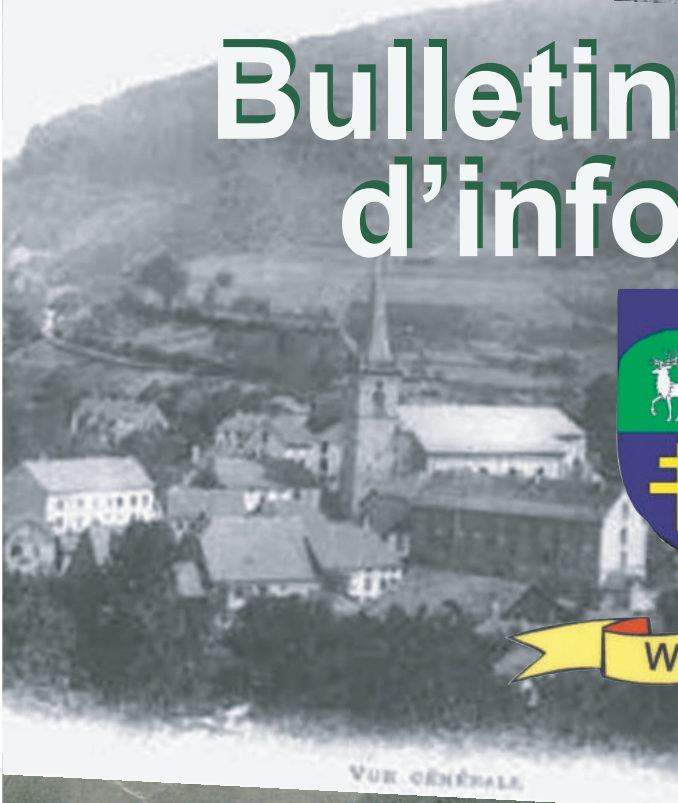




Bulletin communal d'informations



WISEMBACH



Juillet 2019

Infos pratiques

Mairie de Wisembach, 4, place François Vaxelaire - 88520 Wisembach

Téléphone : 03.29.51.73.01 - Fax : 03.29.52.95.17 - Courriel : mairie-wisembach@orange.fr

Site internet : <http://www.wisembach.fr>

L'équipe municipale : **Maire** : Pascal SCHNELZAUER, 06.89.63.39.86 - **Adjointe** : Fabienne GAXATTE, 06.88.50.15.24 - **Adjoint travaux** : Daniel GOUBY, 06.01.17.64.68 - **Conseillers** : Jean-Noël AMET, 03.29.51.79.24 - Luc LEMOINE-NOS, 03.29.57.75.59 - André RAMAGE, 03.29.50.92.56 - Stéphanie THIRIET, 09.52.91.45.25 - Béatrice VAUCOURT, 03.29.55.20.96 - Julien VOIRIOT, 06.80.35.68.79



Horaires d'ouverture

Accueil au public :

Lundi, mardi, jeudi de 14 heures à 16 heures 30

Mairie fermée le mercredi après midi

Vendredi ouvert de 14 heures à 19 heures

Mairie fermée le samedi matin.

Prise de rendez-vous possible par le biais du secrétariat en semaine
aux heures d'ouverture de la mairie
pour consultation auprès du MAIRE le samedi matin.



Horaires d'ouverture du Point Poste Communal

**Tous les après-midi
(Lundi, mardi, jeudi et vendredi)
de 13 heures 30 à 16 heures
Fermeture le samedi matin**

Directeur de publication : Pascal SCHNELZAUER

Rédaction : André RAMAGE

Dépôt légal. Tirage 270 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

Les informations fournies dans les articles extérieurs au Conseil Municipal sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Le mot du maire

Sommaire

Page 1	Le mot du maire
Page 2	Les échos du conseil
Page 3	Etat civil
Page 4	La vie de la commune
Page 5	La vie de la commune
Page 6	La vie de la commune
Page 7	La vie de la commune
Page 8	La vie de la commune
Page 9	Devoir de mémoire
Page 10	Associations "Les Fougères"
Page 11	Associations "Les Fougères"
Page 12	Infos pratiques
Page 13	Infos pratiques
Page 14	Infos pratiques
Page 15	Infos commune
Page 16	Bon à savoir...
Page 17	Infos PLUIH
Page 18	Infos PLUIH
Page 19	Infos déchetteriet
Page 20	Infos déchetteriet
Page 21	Pompiers
Page 22	Et si on osait...
Page 23	Un peu d'histoire avec Josiane
Page 24	Un peu d'histoire avec Josiane

Chères et chers Carfeuillats

Voilà déjà une grande partie de cette année 2019 derrière nous. Six mois difficiles pour ceux qui ont été meurtris par les épreuves de la vie, six mois de souffrance pour celles et ceux qui sont atteints par la maladie.

Mais pourtant la vie continue et nous nous devons de garder moral et dynamisme pour continuer à avancer dans un contexte difficile car enclin à une véritable mutation sociologique.

En parallèle de ce quotidien, notre quotidien à **WISEMBACH**.

Des dossiers compliqués pour certains, des projets comme le rachat par la commune d'un immeuble de la place François **VAXELAIRE**, des travaux de mise aux normes en accessibilité devant le comptoir gourmand ou encore un projet de remplacement d'adduction d'eau rue de la Craye.

Mais pour qu'une commune vive et, vive correctement il est nécessaire d'avoir une certaine motivation de sa population, force est de constater que chez nous la motivation n'est pas au rendez vous.

Ce constat du manque de motivation de notre population est récurrent : preuve en est l'investissement de cette dernière lors des manifestations patriotiques ou lors des actions de civisme organisées sur le territoire de la commune. Au dernier ramassage de printemps seules deux personnes étaient présentes hormis les organisateurs. C'est à croire que le nombre croissant de détritiques qui jonchent le bord des routes ne gêne malheureusement que peu de monde...et pourtant dans ce monde actuel tourné vers l'individualisme, il serait tellement bénéfique que le bénévolat soit l'élément moteur d'une certaine forme de cohésion et donc d'efficacité complétant ainsi le travail quotidien de l'agent technique. Pourtant au quotidien je rencontre de plus en plus de personnes qui militent pour une écologie responsable : la réalité est toute autre. Dépasser la seule volonté en passant à l'action lors des rassemblements organisés pour ce type d'action permettrait de dynamiser le village et de créer du lien au sein de la population.

Espoir bien vain a ce jour, avec pourtant la volonté de création d'une nouvelle association au sein du village pour entretenir notre patrimoine.

Mais à côté de cette démotivation, heureusement il y a cette locomotive qu'est la Communauté d'Agglomération qui elle, mène tambour battant des actions dans des domaines essentiels pour le devenir de notre bassin de vie.

Oh j'entends déjà les râleurs de service dire que notre village pèse bien peu dans cette énorme structure, et bien non il pèse un soixante dix septième dans la balance.

Des grands chantiers sont en route au sein de cette Communauté d'Agglomération comme le PLUIH (**P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme **I**ntercommunal et de l'**H**abitat) afin d'uniformiser l'urbanisme sur l'ensemble de son périmètre. Là encore pas de jugements hâtifs il s'agit bien de réduire les inégalités entre communes afin que: ce qui est autorisé pour certains le soit pour tous ou l'inverse. Pour notre village peu de modifications à attendre puisque nous possédons déjà un PLU et à jour de surcroît. Des réunions à destination de la population et un registre mis à disposition de cette dernière en mairie permettra à toute personne qui le souhaite de s'exprimer sur le sujet pour peu que chacun garde à l'esprit que c'est l'intérêt général qui prime dans cette démarche.

Toujours au sein de la communauté d'agglomération mais dans un domaine plus festif le passage du tour de France le 10 juillet à Saint Dié des Vosges.

Voilà et pour finir ce mot du maire je vous informe que le radar pédagogique installé à l'entrée du village, à la descente du col a livré ses premiers résultats en terme de vitesse et statistiques de fréquentation, certains chiffres sont surprenants et je ne manquerai pas de vous donner dans le prochain bulletin des chiffres et des statistiques sur les résultats fournis par ce radar, mais sachez déjà que pour la première période de relève allant du 01/01/2019 au 22/06/2019 ce sont pas moins de 225 063 véhicules qui sont entrés dans notre village en provenance du col de sainte marie aux mines et 222 897 qui en sont sortis.

Les vitesses maxi relevées donnent également un aperçu de l'incivilité et de l'inconscience des conducteurs puisque le maxi relevé en entrant dans le village est 107 km/h et en sortant 115 km/h

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un très bel été et de bonnes vacances avec le plaisir à vous retrouver le 25 août pour la fête du village.

Les échos du conseil

*Les ÉCHOS du CONSEIL se veulent le reflet des décisions prises lors des séances du Conseil Municipal.
Conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1984,
les délibérations in extenso de la dernière séance du Conseil Municipal sont affichées en mairie et visible
sur le site internet de Wisembach (www.wisembach.fr)*

CONSEIL DU 4 février 2019

- 01/19 - Rapport définitif de la CLECT.
- 02/19 - Choix du bureau d'étude pour l'étude de l'implantation du nouveau réservoir.
- 03/19 - Adhésion de communes au SDANC.
- 04/19 - Choix des entreprises pour les derniers investissements.
- 05/19 - Modification des statuts de la communauté d'agglomération.
- 06/19 - Adhésion de collectivités au smic des Vosges.
- 07/19 - Demande de location d'un terrain communal.
- 08/19 - Subventions aux associations.
- 09/19 - Aide d'urgence.

CONSEIL DU 16 mars 2019

- 10/19 - Adhésion de communes au SDANC.
- 11/19 - Adoption du RPQS.
- 12/19 - Compte administratif CCAS 2018.
- 13/19 - Compte de gestion CCAS 2018.
- 14/19 - Affectation du résultat CCAS 2018.
- 15/19 - Participation de la commune à la CBI.
- 16/19 - Etat d'assiette ONF.
- 17/19 - Convention de mise à disposition de personnel avec la CBI.
- 18/19 - Comptes administratifs forêt.
- 19/19 - Comptes de gestion forêt.
- 20/19 - Affectation de résultat forêt.
- 21/19 - Comptes administratifs eau.
- 22/19 - Comptes de gestion eau 2018.
- 23/19 - Affectation du résultat eau 2018.
- 24/19 - Comptes administratifs commune 2018.
- 25/19 - Compte de gestion commune 2018.
- 26/19 - Affectation du résultat commune 2018.

CONSEIL DU 8 avril 2019

- 27/19 - Vote des taxes 2019.
- 28/19 - Budget forêt 2019.
- 29/19 - Subvention ADMR.
- 30/19 - Acquisition immobilière.
- 31/19 - Investissements 2019.
- 32/19 - Vote du budget eau.
- 33/19 - Compte administratif CCAS 2018 remplacement délibération 1219.
- 34/19 - Vote du budget commune 2019.
- 35/19 - Cotisation 2019 au SDANC.

CONSEIL DU 3 juin 2019

- 36/19 affectation de résultat cumulé Commune CCAS.
- 37/19 modification des statuts de la communauté d'agglomération.
- 38/19 embauche de personnel aux services techniques.
- 39/19 retrait d'une commune du SMIC des Vosges.

CBI WISEMBACH GEMAINGOUTTE

SEANCE DU 14 mars 2019

- 01/19 - Comptes administratifs CBI 2018.
- 02/19 - Comptes de gestion CBI 2018.
- 03/19 - Affectation du résultat 2018.
- 04/19 - Refacturation de frais de personnel à la CBI.
- 05/19 - Investissements à prévoir en 2019.
- 06/19 - Budget CBI 2019.

Etat civil

DÉCÈS

Monsieur Dos Olmos Antonio est décédé le 26 février 2019

Madame Calvino Peon Susana épouse Galmiche est décédée le 21 avril 2019

Madame Ferry Alice est décédée le 10 juin 2019

Marcel SCHNELZAUER nous a quitté



C'est une figure du village qui s'en est allée le 1er mars 2019, dans sa 85ème année.

Marcel SCHNELZAUER, longtemps appelé le cantonnier car à son époque point de nom pompeux, il a servi la commune de 1968 à 1994.

Tous le connaissent, une fois comme "gueulard", une autre fois comme un père de famille autoritaire avec des valeurs fondamentales que sa petite famille a dû apprendre sans déroger aux principes

du patriarche.

Né à Wisembach au trou des chevaux Hameau, du repas, le 12 novembre 1934 il était le seul garçon de la famille et très vite il est devenu l'enfant terrible ce qui lui a valu d'aller en pension (plutôt en pénitence) chez son parrain instituteur en Alsace à BERNARDVILLÉ.

A l'âge du service militaire, c'est en Allemagne à FRIEDRICHSHAFEN qu'il servira son pays pendant 27 mois.

A son retour, c'est en forêt qu'il officiera comme débardeur, puis il se tournera vers le bâtiment comme maçon coffreur notamment sur la construction de la périphérie de Lunéville et c'est en allant à son travail en 1964 qu'il sera victime d'un grave accident de la circulation au virage de l'hôpital à Raon l'Etape.

Il sera hospitalisé pendant près de deux ans et en convalescence le même laps de temps;

Il reprendra une activité professionnelle en 1968 au sein de la commune. Marcel était toujours prêt à rendre service et ne comptait pas ses heures tant ses occupations étaient diverses et variées.

Il était le père de 6 enfants dont une petite fille décédée le lendemain de sa naissance.

Il laissera le souvenir d'un homme serviable et travailleur respecté de tous et aimé de ses proches.

La famille

NAISSANCE

VOYEN Nohan né le 8 janvier 2019

Toutes nos félicitations aux heureux parents...

La vie de la commune



Wisembach, mars 2019

Mesdames, Messieurs, habitants de Wisembach et communes voisines.

Un grand merci à vous, qui avez répondu présent suite au sinistre qui nous a frappé le dimanche 3 février.

On aurait aimé vous remercier individuellement pour votre générosité, vos petits mots et tous vos gestes de sympathie qui nous ont été d'un grand soutien.

C'est grâce à cet élan de solidarité mis en place par la mairie que nous pouvons avancer et garder le courage et l'énergie que vous nous avez transmis.

Encore merci à tous...

Béatrice et Jean-François

La vie de la commune



Nettoyage de printemps

Une vingtaine de bénévoles entreprennent chaque année le grand nettoyage de printemps du territoire de la commune. Le point sensible, ce sont les abords de la route qui voit passer en continu des milliers de véhicules chaque jour. On y trouve parfois des surprises...

André Ramage



A l'année prochaine...

Photos : Association des chasseurs

La vie de la commune



Le Comité des fêtes du Blanc Ru est porté par les Associations du Village :

- Association sportive de Wisembach
- Association «les Gaminous»
- Association «le Club des Fougères»
- Association «la St Hubert»

Nous acceptons bien volontiers, d'autres associations, ou adhérents, tout simplement, l'adhésion est individuelle, il n'est donc pas nécessaire d'appartenir à une association.

Nous souhaitons tous ensemble, être porteur des projets d'animation de notre village. L'objectif étant de faire vivre notre village et aider la population à renouer contact.

Donc si vous êtes prêts à nous rejoindre pour soumettre vos idées, ou aider à mettre en place les activités, vous êtes les BIENVENUS.

Contact : Daniel JAMBEL, téléphone : 06.70.95.93.82

PROGRAMME DE CETTE ANNEE :

LE 25 AOUT 2019 : Fête Villageoise

- Marche populaire
- Vide-greniers
- Repas Dansant
- Animations diverses



LE 20 SEPTEMBRE 2019 : Concert à l'église (20h30) avec la Chorale «**la clé des Chants**» (entrée gratuite).

La vie de la commune



QUAND LE VILLAGE PREND UN AIR DE FÊTE :

En cette première soirée de l'été, à l'invitation du Comité des Fêtes, les habitants de notre village et bien d'autres personnes des villages voisins sont venus fêter la musique au Comptoir Gourmand.

La météo clémente et la participation de tous bénévoles et visiteurs ont permis une belle réussite de cette fête de la musique.



Dans une ambiance chaleureuse. Le jazz New-Orléans a su divertir toutes les générations.



La vie de la commune

La restauration sur place et la musique ont permis de débiter l'été de manière conviviale et festive.



Devoir de mémoire

8 MAI



Il y a soixante quatorze ans que l'armistice du 8 mai 1945 avait été signé mais à Wisembach nul n'a oublié.

Moins meurtrière aussi que celle de 14/18 mais ceux tombés en 39/45 étaient quand même de trop pour une communauté rurale qui n'oublie pas que leur sacrifice a contribué à sauver la patrie.

Le cérémonial habituel était présent, défilé en musique depuis la mairie jusqu'au monument aux morts, lecture du message, dépôts de gerbe,



précédant la Marseillaise, le salut aux drapeaux avec une mention toute particulière pour Andréa, notre nouvelle porte drapeau. La cérémonie a été animée par la chorale du Val de Galilée. Un vin d'honneur a été offert par la municipalité au comptoir gourmand.

André Ramage

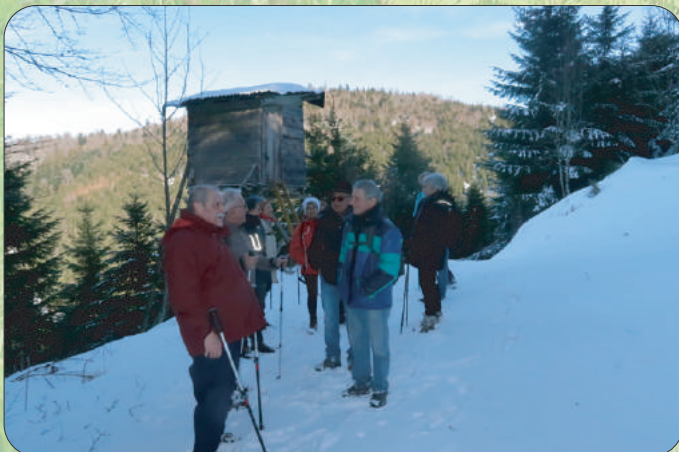


Photos : Christian Amann

ASSOCIATIONS

Club les Fougères

Le club des Fougères avec 78 adhérents, attire les adeptes de découverte, de la nature, du patrimoine ; mais ils aiment également se retrouver entre amis autour de la table pour jouer et surtout partager le repas!



ASSOCIATIONS

Club les Fougères



Christian Amann

Infos pratiques



Groupement de Gendarmerie Départementale des Vosges

LES ESCROQUERIES



Alerte
vigilance

ESCROQUERIES
N'EN PAYEZ PAS
LE PRIX

Les escroqueries téléphoniques

Il peut arriver que vous receviez des appels téléphoniques et que vous tombiez sur une boîte vocale qui vous demande de rappeler un numéro. **Ne appelez jamais les numéros demandés** quel que soit l'organisme présenté.

Concernant les SMS, il arrive que l'on vous demande de mettre à jour vos données personnelles ou également d'appeler un numéro. **Ne le faites jamais.**

J'ai reçu un message suspect, que dois-je faire ?

Ne répondez surtout pas et pensez à **transférer les messages par SMS au 33 700.**

Vous pouvez **signaler à cette plateforme une tentative d'arnaque par SMS ou un spam vocal** (message vocal incitant à rappeler un numéro surtaxé).

Les escroqueries par internet

Le Phishing est très utilisée sur Internet par des fraudeurs via des **emails, des liens, des faux sites web et des pièces jointes** pour obtenir des informations personnelles telles que des mots de passe, numéros de comptes bancaires, codes...

Pour se prémunir du phishing, adoptez les bons réflexes en détectant immédiatement la tentative d'escroquerie :

- Les organismes bancaires et les administrations ne vous demanderont **JAMAIS** vos coordonnées bancaires par internet.
- La "Loterie nationale" annonçant que vous avez gagné plusieurs milliers d'euros **N'EXISTE PAS.**

Les bons réflexes

- Ne pas cliquer avant d'avoir lu l'intégralité du message reçu, même si ce message vous semble émaner d'une source sûre et connue.
- Se méfier des messages de type « Nous suspectons une transaction non autorisée sur votre compte ». Il s'agit très certainement d'une **tentative de phishing basée sur la crainte et la peur.** Dans ce type de cas, l'internaute est ensuite amené à cliquer sur un lien le menant sur un faux site.
- **Ne jamais transmettre d'informations bancaires par courrier électronique.**

Infos pratiques

- Ne jamais répondre à un courrier électronique vous demandant des informations personnelles.

Que faire si j'ai déjà cliqué ?

Connectez-vous le plus rapidement possible sur votre compte et **changez votre mot de passe** pour le site en question.

Appelez immédiatement votre banque pour prévenir de la situation, même en cas de doute.

Transférez le courrier électronique sur internet-signalement.gouv.fr puis **supprimez-le** de votre boîte mail.

Vous pouvez aussi **contacter [INFO ESCROQUERIES au 0811 02 02 17](tel:0811020217)** (prix d'un appel local) **Effectuez** un scan de votre ordinateur avec un anti-virus à jour.

Comment porter plainte en cas d'escroquerie sur Internet ?

Si vous êtes victime d'une escroquerie sur Internet, **déposez plainte à la brigade de gendarmerie** la plus proche.

Munissez-vous de tous les renseignements suivants :

- Références du (ou des) transfert(s) d'argent effectué(s).
- Références de la (ou des) personne(s) contactée(s): adresse de messagerie ou adresse postale, pseudos utilisés, numéros de téléphone, fax, copie des courriels ou courriers échangés... tout autre renseignement pouvant aider à l'identification de l'escroc.

ATTENTION à tous les moyens de paiements suivants qui sont très souvent utilisés pour des escroqueries :

- **Western Union par le biais de La Poste** (N'envoyez jamais d'argent dans les pays étrangers pour effectuer des achats)
- **Cartes PCS par le biais de bureaux de tabac** (N'achetez jamais ce type de cartes à code pour effectuer un virement)

LES NUMÉROS UTILES :

- INFO ESCROQUERIES au 0811.02.02.17 (prix d'un appel local)
- Opposition carte bancaire : 08.92.70.57.05
- Opposition chéquier : 08.92.68.32.08

Conseils

ATTENTION AUX FAUX VENDEURS

LES BONS RÉFLEXES

- Je demande au vendeur sa carte professionnelle
- Je ne laisse pas entrer un inconnu
- Je vérifie la présence du logo officiel de l'institution sur le calendrier
- Je signale toute personne suspecte ou comportement insistant au 17
- J'alerte les personnes âgées ou isolées de mon entourage

PRÉVENTION DÉMARCHAGES ABUSIFS

SOYEZ VIGILANTS !

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Banque | @ministere_interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Infos pratiques



Groupement de Gendarmerie Départementale des Vosges

Lutte contre les violences intra-familiales



De quoi parle-t-on ?

- ➔ **Violences physiques** : Giffes, morsures, coups, tirage de cheveux, lancement d'objets, étranglement, séquestration, attaque avec une arme (même par destination)...
- ➔ **Violences verbales** : utilisées pour humilier, contrôler et intimider la victime (ex : insultes, cris, critiques...).
- ➔ **Violences psychologiques** : attitudes et comportements visant à dénigrer une personne de manière à la maintenir dans une position d'infériorité. Cela laisse ressentir à la victime qu'elle est une personne sans valeur et incapable.
- ➔ **Violences sexuelles** : tout geste à caractère sexuel posé sans le consentement de l'autre (ex : viols, attouchements, harcèlement sexuel, contrainte à adopter des comportements sexuels dangereux, dégradants ou blessants).
- ➔ **Violences économiques** : utilisées pour empêcher une personne d'accéder à l'autonomie financière (ex : contrôler son choix de profession, saisir son salaire, ...)

Un cycle de la violence identifié dont il faut sortir

La violence conjugale se développe à travers des cycles dont l'intensité et la fréquence augmentent avec le temps.

Plus le cycle se répète, plus l'emprise et la violence sur la victime est forte, et plus s'amenuisent les périodes de "lune de miel". La victime peut alors être exposée quotidiennement au mépris, au contrôle, aux agressions, vivant dans la peur, l'insécurité, s'ajustant aux besoins du conjoint, se centrant sur ses humeurs.

La victime se percevra elle-même comme incompetente dans sa vie de couple et ailleurs, elle se sentira responsable de la violence du conjoint. Dévalorisée, elle se sentira incapable de s'en sortir ou d'améliorer sa situation.



AIDEZ NOUS A VOUS AIDER

Différents acteurs pouvant vous écouter et vous accompagner :



Le **3919, violences femmes info** : numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit 7 jours sur 7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedi, dimanche et jours fériés.



Une écoute permanente, 7J/7 24h/24, anonyme et gratuite, proposée par la brigade numérique de la Gendarmerie via les réseaux sociaux ou le site internet de la Gendarmerie.



Les gendarmes de la brigade du lieu de votre domicile peuvent recueillir votre plainte, mais aussi vous conseiller et vous orienter vers différents professionnels qui sauront vous accompagner socialement (problématique financière, de l'hébergement, médicale...).



Si vous devez consulter un médecin à la suite de violences, demandez un certificat d'incapacité totale de travail (ITT) décrivant vos blessures, même si vous n'avez pas d'activité professionnelle, y compris si vous ne comptez pas vous en servir (conservez-le ou confiez-le à quelqu'un de sûr).



Si vous êtes témoin de violences intra-familiales, signaler les à la gendarmerie en appelant le 17.

Les numéros utiles :

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 17.

- Numéro national d'Aide aux Victimes (France Victimes) : 116 006 (appel anonyme et gratuit)
- VIOLENCES FEMMES INFO : 3919 (appel anonyme et gratuit)
- Centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Vosges : 03.29.35.49.15

Les numéros d'urgences :

- GENDARMERIE / POLICE : 17
- SAMU : 15
- POMPIERS : 18

Infos commune



A COMPTER DE LA RENTRÉE (APRÈS FERMETURE DE LA MAIRIE JUSQU'AU 18 AOÛT) LA DISTRIBUTION DES SACS JAUNES SE FERA EXCLUSIVEMENT PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL MAIRIE (MÊMES HORAIRES QUE L'OUVERTURE DU POINT POSTE) AUPRÈS DE MADAME PRÔNE.



FERMETURE DE LA MAIRIE DU 2 AOÛT AU 18 AOÛT INCLUS.

**FÊTE NATIONALE
LE 13 JUILLET À
LA CROIX-AUX-MINES**



Bon à savoir...

CHARTRE DE CIVILITE ET DE PROPETE URBAINE

Une ville est un lieu de vie d'échanges et de rencontres. Elle est vivante, animée et offre à tous l'occasion de se divertir. Toutefois la vitalité des uns ne doit pas gêner la tranquillité des autres. Ceci est la recette du «bien vivre ensemble», dans un respect mutuel

Tranquillité et convivialité

- J'entretiens des rapports de tolérance et de convivialité avec mes voisins.
- De jour comme de nuit, j'évite les bruits qui pourraient gêner mes voisins (musique, tondeuse, animaux...) et je respecte les créneaux horaires pour effectuer mes travaux.
- Je respecte les bâtiments publics, les fleurs et les espaces naturels. Les réparations ont un coût qui grèvent le budget de la commune et par conséquent celui des habitants.

Sécurité

- Je respecte les places réservées aux personnes handicapées.
- Je stationne mon véhicule uniquement sur les places matérialisées au sol.
- Je laisse le trottoir aux piétons.
- Je traverse sur les passages piétons.

POUR RAPPEL :

Le dépôt d'ordures sur la voie publique (même un mégot !) est passible d'une amende de 35 € (article R632-1 du code pénal).
Si l'infraction est faite au moyen d'un véhicule le montant de l'amende s'élève à 1500 € (article R635-8 du code pénal).

Propreté

- Je trie mes déchets. Les objets encombrants peuvent être déposés à la déchetterie de Neuwillers sur Fave. Pour toute question concernant le tri des déchets, je peux prendre contact avec la communauté d'agglomération au 0329526556.
- Je dépose les objets à recycler dans le conteneur approprié (borne textile; verre...). Si celui-ci est rempli, je ne dépose rien à côté.
- Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.
- Plusieurs corbeilles destinées à collecter les petits déchets (mouchoirs, chewing-gum, tickets de grattage...) ainsi que des cendriers qui sont implantés dans les rues de la commune, pensez-y avant de jeter votre mégot dans la rue !
- Sur le domaine public et dans les espaces naturels, je surveille mon chien, je le tiens en laisse et je ramasse les déjections de mon animal à l'aide des sacs jetables.
- Je ne laisse pas de détritiques sur les trottoirs
- Toutes projections d'eau usées, ménagères ou autres, est interdite sur le domaine public.
- Les graffitis sur la voie publique sont interdits ainsi que les crachats.

ensemble
bien vivre
tranquillité respect
convivialité
sécurité
échanges
rencontres

Imaginons ensemble l'avenir de notre territoire !

PLU*i*H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal et Habitat

le PLU*i*H c'est quoi ?

- Un projet politique intercommunal visant à **harmoniser** et **encadrer** l'aménagement des communes pour les 10 à 15 ans à venir
- Un projet construit collectivement visant à définir une **stratégie de développement** sur-mesure et à **renforcer la solidarité** entre les communes
- Un projet réglementaire comportant des **règles d'urbanisme** justifiées et applicables à tous, au service d'une meilleure **gestion de l'espace**
- Un projet volontariste dans le champ de l'habitat, visant à **répondre aux besoins de tous**

www.ca-saintdie.fr

L'agglomération



Saint-Dié des
Vosges

L'agglo.



Saint-Dié des
Vosges

Registre de Concertation



PLU *i* H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal et Habitat

Infos-Infos-Infos



DECHETTERIE DE NEUVILLERS/FAVE



NOUVEAU :
**Ouverture un jour de
+ par semaine**

LE MARDI

A compter du 2 juillet et jusqu'au 29 octobre 2019
la déchetterie de Neuwillers/Fave sera ouverte
les mardis de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30.

Les horaires des autres jours sont inchangés.

Infos-Infos-Infos

DECHETTERIE EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Les usagers sont tenus de respecter la signalisation en place

- 10 Km/heure maxi
- Sens de rotation
- Les moteurs des véhicules doivent être éteints lors du vidage de ceux-ci

L'accès en dehors des heures d'ouverture est interdit

- L'accès est limité aux véhicules de tourisme et utilitaire légers dont le P-T-A-C ne dépasse pas 3.5 tonnes
- La longueur des remorques est limitée à 2.50 mètres.

Il est formellement interdit de déposer des ordures ménagères en déchetterie

- Il est conseillé aux usagers de trier au mieux les produits ou matériaux à jeter avant d'accéder à la déchetterie.
- Les usagers doivent effectuer eux même le déchargement. Il ne peut être exigé d'un agent qu'il aide les usagers.
- L'apport est limité à **1m3 par jour**. (En cas d'apport supérieur, vous pouvez contacter le gardien afin d'envisager avec lui la disponibilité des bennes, au **06 19 63 83 58**).
- Il est interdit de fumer sur le site.

Toute récupération de produits à l'intérieur des bennes est strictement interdite.

Pendant les jours et heures d'ouverture, la déchetterie est placée sous la responsabilité du gardien.

- Il est habilité à faire respecter la discipline ainsi que le présent règlement.
- Il est autorisé à fermer l'entrée de la déchetterie 10 minutes avant la fermeture de celle-ci en période de forte affluence.

Toute autorité ayant pouvoir sur le territoire de la communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges peut dresser un procès-verbal pour manquement aux règles du présent extrait du règlement.

L'intégralité du règlement des déchetteries de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est disponible sur demande au **03 29 52 65 56**

SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE

Vous y avez pensé ?



Vous êtes attaché à notre territoire...

**Vous souhaitez secourir les personnes qui y vivent,
protéger les biens, sauvegarder le patrimoine,
préserver les emplois et l'environnement...**

Vous avez entre 16 et 55 ans, vous êtes un homme ou une femme...

Rejoignez les 2 822 sapeurs-pompiers vosgiens qui, chaque jour, aux côtés des 146 sapeurs-pompiers professionnels vivent un engagement quotidien au service des autres en parallèle de leurs métiers ou de leurs études. **Au quotidien**, ils démontrent que **solidarité et citoyenneté** ne sont pas de vains mots.

- Une disponibilité adaptée aux contraintes familiales et professionnelles
- La possibilité d'intervenir sur toutes les missions ou seulement sur du secours d'urgence aux personnes
- Une formation et des compétences reconnues.

RENSEIGNEMENTS :
www.devenirpompier@sdis88.fr



sdis88

ET SI L'ON OSAIT...

2014-2020

Il y a 5 ans maintenant que cette équipe est en place pour définir, réfléchir, et délibérer sur les orientations que nous souhaitons donner à la commune.

Certaines découlent directement de la vie quotidienne et s'imposent à nous.

D'autres au contraire sont le fruit de propositions, de suggestions de la population.

C'est toujours simple d'entendre les gens, c'est beaucoup plus difficile de donner satisfaction tant il faut du temps, des moyens et de l'énergie pour finaliser un projet.

Aujourd'hui il me paraît opportun et nécessaire de vous consulter sur une grande orientation qui va s'imposer à nous dans les années à venir.

Les réformes voulues et imposées par l'Etat, bien souvent à la hâte, nous confrontent à des problèmes structurels sans précédent.

Dématérialisation et informatisation, transferts de compétences, recentralisation de certains actes ou documents administratifs (cartes d'identité, cartes grises, etc...) harmonisation par le biais des PLUIH, création d'un SCOT, font que le train des réformes n'est pas prêt de s'arrêter. Malheureusement dans ce train, nous sommes embarqués et malgré nous, nous devons subir et nous adapter.

A cet instant de mon mandat, je pense qu'il est de mon devoir de vous poser cette question qui revient régulièrement sur les lèvres ou dans les propos tenus par tout un chacun dans notre commune mais aussi à l'extérieur lors de moments d'échange,

«...ET SI WISEMBACH FUSIONNAIT AVEC GEMAINGOUTTE ?»

SI, nos deux communes, bien souvent complémentaires, unissaient un peu plus que le cimetière et l'église, si nos deux communes mutualisaient leurs moyens.

Il y a quelques années encore, cela semblait impossible, mais aujourd'hui devant la complexité des systèmes, cela est-il encore une utopie?

Notre voisine a déjà été courtisée l'an passé, des tentatives de rapprochement auraient intéressé le pot de fer, mais le pot de terre a tenu bon.

D'autres communes dans le département ont osé franchir le pas pour mieux résister au rouleau compresseur des réformes.

Nul doute que ce n'est pas terminé et que le vieil adage qui consiste à dire que l'union fait la force restera encore longtemps d'actualité.

Alors, au travers de cet article je ne cherche pas à vous convaincre de quoi que ce soit mais je prends simplement l'initiative de relayer publiquement l'idée de citoyens qui, au travers de leur interrogation sont peut être précurseurs d'un avenir incontournable. Aujourd'hui, c'est votre avis qui m'intéresse sur ce sujet avec toute votre objectivité et vos arguments sur un:

“POUR ou CONTRE l'hypothèse de fusion.

Si une telle interrogation trouvait un avis favorable de notre population, il est bien évident que la même démarche devrait être menée par nos voisins.

Je vous invite donc à la lecture de ce bulletin communal à me faire connaître par tous les moyens mis à votre disposition (site internet : www.wisembach.fr, e-mail : mairie-wisembach@orange.fr, courrier, etc...)

vosre opposition à un tel projet.

Si une minorité de réponses négatives me parvient, je considérerai l'avis de la population de Wisembach favorable à un regroupement de nos deux communes et de ce fait, je porterais le projet à nos voisins. Donnons nous la période estivale pour y réfléchir et je vous donne donc rendez vous le 30 août pour vous informer de votre choix.

Relayez l'information autour de vous, échangez sur le sujet et restez les acteurs de votre territoire en définissant ce que sera demain.

Quelques chiffres si fusion il y avait : Nombre d'habitants : 543 (128 + 415) - Superficie : 1516 ha (391+1125) - Forêt communale : 565 ha (235 + 565)

Bonne réflexion et bonnes vacances

Le Maire Pascal SCHNELZAUER

Un peu d'histoire... avec Josiane

3) L'Age Moderne

Histoire jusqu'en 1789

DENDANT toute la période moderne, l'histoire locale offre peu d'intérêt. Nos paisibles vallées ont très peu souffert des luttes acharnées que les rois de France entreprirent contre des ducs de Lorraines ou contre les nations étrangères.



L'église

Passage des Suédois vers 1540 - Notre pays fut cependant visité par les Suédois, alliés de la France, vers la fin de la guerre de 30 ans. La tradition rapporte qu'un combat sanglant fut livré à *la Cude*, petit vallon qui sépare Wisembach de Gemaingoutte. Les *houèbes*, c'est le nom que les paysans donnaient aux hordes suédoises, arrivèrent dans nos montagnes, ravageant tout sur leur passage. Les soldats des ducs de Lorraines, qui gardaient le château de Faite, essayèrent d'exterminer les envahisseurs. Les eaux du Ruisseau Blanc furent rougies du sang des victimes; un chef suédois aurait été tué dans le combat. Une croix érigée en 1704, à la Cude, et sur laquelle on lit cette

inscription : «Vous qui passez par ce chemin, priez pour les trépassés», rappellerait cet épisode sanglant. C'est probablement à cette époque que le château de Faite fut détruit. On prétend aussi que les Suédois brûlèrent le village de Gemaingoutte et une partie des communes avoisinantes.

Passage de Louis XIV. La tradition rapporte également que *Louis XIV* passa à Wisembach avec le Dauphin, Madame et sa Cour en 1681, pour aller prendre possession de Strasbourg. Il s'arrêta avec sa suite, dans une ferme, se désaltéra à la fontaine de cette mesure; le finage qui reçut cette royale visite s'appelle encore aujourd'hui «*Fontaine de la cour*».

Un peu d'histoire... avec Josiane

Réunion de la Lorraine à la France. En 1766, à la mort de Stanislas Leczinski, *la Lorraine fut réunie à la France.*

DE LORRAINS, NOUS DEVENONS FRANÇAIS.

Organisation administrative, judiciaire, ecclésiastique et financière

Administration. - En 1594, la terre de la Varde de Wisembach comprenait les villages suivants : Wisembach, Repas, Leyegoutte, Bonipaire, Combrimont et Verpellière. Notre commune était le chef-lieu d'un *doyenné* du district de Saint-Dié, duquel dépendaient les communes précitées. Le titre de doyen équivalait à celui de maire.

Justice. - Wisembach faisait partie du *bailliage* de Nancy : (Un bailliage était l'étendue de pays sous la juridiction d'un bailli ou officier de justice : c'était aussi une circonscription électorale), - de la *prévoté* de Saint Dié : (une prévoté était une juridiction d'un prévot ou fonctionnaire royal, chargé de haute surveillance). De 1698 à 1751, notre commune fut rattachée au *Bailliage de Saint Dié*.

Divisions administratives. - Quand l'Assemblée Nationale Constituante créa l'organisation administrative de la France, Wisembach fit parti du *Département des Vosges*, du district ou *arrondissement de Saint Dié*, du *canton de Laveline*, et en 1800, du *canton de Saint Dié*.

Spirituel. - Au point de vue ecclésiastique, notre commune fut d'abord sous la dépendance du *chapitre de Saint Dié*, compris dans le pays de «nul diocèse». Par suite de la donation de Childéric II à Dieudonné, d'un territoire de 20 lieues de tour environnant son monastère, les moines de Saint Dié refusèrent pendant longtemps de reconnaître aucun évêque.

Dans la suite, le Chapitre de Saint Dié fut rattaché au *Diocèse de Toul* et, en 1877, à l'*Evêché de Saint Dié*.

Finances. - A cette époque, les habitants devaient de *nombreux impôts* au roi, aux ducs de Lorraine, au clergé, puis ils étaient soumis à des charges communales qui pesaient lourdement sur eux. *Les sujets étaient de mortemain*, de sorte que lorsqu'un d'eux mourait sans enfant, ses meubles appartenaient au domaine, même lorsqu'il y avait des enfants pauvres qui fussent mariés, mais si l'un d'eux ne l'était pas, le droit de mainmorte n'existait pas. Les habitants de la varde de Wisembach devaient annuellement au domaine une *taille de 54 francs*. Chaque nouvel habitant payait, pour *droit d'entrée et de bourgeoisie*, la somme de 10 francs. Mais si ces nouveaux venus épousaient des filles du lieu, ils ne payaient que moitié du droit de bourgeoisie. Tous ceux qui vendaient *du vin* payaient 10 francs par an.

A suivre...

INFOS PRATIQUES

CLUB du 3e Age "Les Fougères" Wisembach-Gemaingoutte.

- Randonnées le mercredi des semaines impaires.
- Activités distractives, sous formes de jeux, dans la salle du Comptoir Gourmand le mercredi des semaines paires (sauf d'avril à septembre),

SAPEURS-POMPIERS téléphone : 18

Ban de Laveline : M. BIER Philippe : 03.29.51.73.76 ou 06.77.28.96.31

Gemaingoutte : M. DA COSTA Antonio : 03.29.51.72.37 ou
06.12.62.22.44

Wisembach : M. HILLER Jean-Pierre : 03.29.57.38.24 ou
06.30.87.66.17

SECOURS CATHOLIQUE (Equipe de Provençères) - téléphone : **06.83.72.58.03**

SAMU - téléphone : 15

POLICE - téléphone : 17

APPEL D'URGENCE EUROPEEN - téléphone : 112

DEPANNAGE E.D.F. 24 H / 24 H - téléphone : 0 810 333 088

BAN DE LAVELINE

Maison Médicale : téléphone : 03.29.51.78.23

Masseur-Kinésithérapeute : Frédéric DELPECH et Bertrand VIBRAC

cabinet de Ban de Laveline : 03.29.42.01.31

cabinet de Provençères (secrétariat) : 03.29.56.06.53

Ophélie TISSERAND

cabinet de Neuvillers /Fave : 03.29.42.98.95 - 06.76.65.62.05

Pharmacie THIRION téléphone : 03.29.51.78.08

Psychologue-psychothérapeute Yseult LETTENS 06.33.30.87.03

Cabinets d'Infirmières : Marie-Isabelle DANIEL, Mélanie PETIT, Anne-Hélène SCHMITT :
06.72.43.66.36

Michèle RENAUD : téléphone : 03.29.51.51.98



*Le conseil municipal
vous souhaite
un bel été*